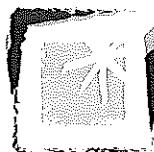


N° DEL/2025-137



Communauté de Communes

Ventadour Egletons Monédières

## Séance du 8 décembre 2025

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-cinq, le 8 décembre, à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Charles FERRÉ, Président.

**Nombre de conseillers en exercice : 40**

**Date de convocation : 2 décembre 2025**

#### **PRESENTS (29)**

**Délégués titulaires (29) :** M. FERRÉ Charles, M. BACHELLERIE Jean-Louis, M. BARDOT Claude, M. BESSEAU Jean-Claude, Mme BOURRIER Annette, M. BRETTÉ Gérard, Mme CARRARA Annie, M. CARTIER Philippe, M. CHAUMEIL Romain, M. CONTINSOUZA Nicolas, Mme COURTEIX Nadine, M. DATIN Yves, Mme FRAYSSE Marie, M. GONCALVES Jean-François, Mme GUICHON Marion, M. LAFON Jean-François, M. LANOIR Jean-Noël, M. LE GALL Thierry, Mme PAREL Audrey, M. PETIT Christophe, Mme PEYRAT Denise, M. POP Ion Octavian, M. ROSSIGNOL Philippe, M. TAGUET Jean-Marie, M. TRAËN William, M. VALADOUR Jean-Pierre, Mme VIDAL Dany, M. VILLA Olivier, Mme VITRAC Maryse.

**Délégués suppléants :** /

#### **ABSENTS EXCUSES**

Mme AUDEGUIL Agnès, Mme AUDUREAU Agnès, Mme BOUILLON Ludivine, Mme DUBOUCHAUD Patricia, Mme FORYS Claire, Mme RIVET Murielle, M. ZANETTI Fernand.

#### **Pouvoirs (7) :**

Mme AUDEGUIL Agnès a donné procuration à M. BACHELLERIE Jean-Louis,  
Mme AUDUREAU Agnès a donné procuration à Mme COURTEIX Nadine,  
Mme BOUILLON Ludivine a donné procuration à M. CONTINSOUZA Nicolas,  
Mme DUBOUCHAUD Patricia a donné procuration à Mme PEYRAT Denise,  
Mme FORYS Claire a donné procuration à M. TAGUET Jean-Marie,  
Mme RIVET Murielle a donné procuration à M. DATIN Yves,  
M. ZANETTI Fernand a donné procuration à M. BRETTÉ Gérard.

**Secrétaire de séance :** Mme VITRAC Maryse.

#### **Objet : Convention de partenariat avec le Lycée agricole de Neuvic**

M. le Président expose au Conseil les termes de la convention de partenariat annexée à la présente délibération.

Un des objectifs du Projet Educatif de la Collectivité est de :

**Promouvoir la coéducation** en développant et en renforçant des partenariats auprès des acteurs de la jeunesse et des loisirs (écoles, associations, ...).

Dans ce but, il est proposé de mettre en place une convention de partenariat entre le service Enfance-Jeunesse de la Communauté de Communes et l'EPLEFPA Haute-Corrèze - 19160 NEUVIC.

Cette convention permet à des étudiants de BTS GPN (Gestion et Protection de la Nature) de 1<sup>ère</sup> année d'évoluer dans leur processus de formation en proposant des animations aux enfants et jeunes fréquentant les structures du service Enfance-Jeunesse. Ces animations sont proposées en période périscolaire (les mercredis), réparties sur l'année scolaire et permettront aux enfants du territoire de découvrir la nature au fil des saisons.

Cette convention, mise en place à titre expérimental sur l'année scolaire 2021-2022, et reconduite depuis, continue de présenter un bilan toujours positif par les bénéfices que cet échange apporte tant pour les étudiants que pour les enfants.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Approuve** la convention de partenariat,
- **Autorise** M. le Président à signer la convention ainsi que l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

POUR : 36

CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

**Extrait certifié conforme,  
Lapleau, le 9 décembre 2025**

**Le Président,**



Carrefour de  
l'Epinette  
19550  
Lapleau  
05 55 27 69 26

**Charles FERRÉ**